

INTRODUCTION

*Réginas Ndayiragije*¹, *Sahawal Alidou*², *An Ansoms*³ et *Sara Geenen*⁴

Conjonctures de l’Afrique centrale est une publication annuelle du Centre belge de référence pour l’expertise sur l’Afrique centrale (E-CA–CRE-AC Aisbl), de l’Institut de politique du développement (IOB) de l’Université d’Anvers, à travers son Centre pour l’Afrique des Grands Lacs (GLAC), de l’Université catholique de Louvain (UCL), et du Musée royal de l’Afrique centrale (MRAC).

À travers plusieurs textes scientifiques, *Conjonctures* offre une analyse approfondie des tendances actuelles de la vie politique, économique et sociale en Afrique centrale. Dans leur globalité, les contributions se proposent d’aider le lecteur à mieux comprendre, à mieux analyser les multiples défis auxquels la région est confrontée, et à y réfléchir. Les chapitres situent les événements et évolutions contemporaines dans leur ancrage historique, en faisant le lien avec la littérature internationale. La plupart d’entre eux s’appuient sur des recherches empiriques qui permettent au lecteur de se faire une idée des réalités du terrain. L’ambition collective de la publication est d’informer et d’influencer les débats actuels sur l’Afrique centrale à travers des analyses scientifiques, empiriques et contextualisées.

Dans un monde académique international dominé par des institutions et des revues anglophones, et marqué par une production du savoir largement centrée sur les pays dits « développés » et en provenance de ces mêmes pays, la série des volumes *Conjonctures* constitue non seulement une plateforme unique de publication en français, mais offre également une piste concrète vers la décolonisation des savoirs et, plus largement, des politiques et pratiques mises en œuvre en Afrique centrale, notamment par une forte implication des chercheurs locaux. En effet, la grande majorité des contributions (entre 75 % et 90 %) aux *Conjonctures de l’Afrique centrale* est (co)écrite par des auteurs rwandais, burundais, ougandais et congolais basés dans la région, souvent en dialogue avec des collègues ou co-auteurs basés

¹ Assistant d’enseignement et doctorant à l’IOB, Université d’Anvers.

² Chercheur postdoctoral à l’IOB, Université d’Anvers.

³ Professeure à l’Université catholique de Louvain.

⁴ Professeure au Great Lakes of Africa Center (GLAC) et à l’IOB, Université d’Anvers. Elle est également responsable du Centre d’expertise en gestion minière (CEGEMI) à l’Université catholique de Bukavu et du CRE-AC.

à l'étranger. Par ailleurs, et grâce aux Éditions L'Harmattan et au Musée royal de l'Afrique centrale, les chapitres de *Conjonctures* sont disponibles en accès libre sur le site web de CRE-AC, après un embargo d'une année.

Enfin, pour soutenir les (jeunes) chercheurs basés en Afrique centrale, des bourses sont mises à la disposition de certains pour qu'ils puissent collecter des données empiriques et publier les résultats de leurs recherches, leur permettant ainsi de renforcer et d'enrichir leur parcours académique. Ces bourses, rendues possibles par la contribution financière de l'IOB et de la Loterie nationale de Belgique à travers le CRE-AC, prennent la forme d'une petite incitation financière qui s'avère particulièrement importante dans le contexte de la région, où les institutions académiques ne disposent pas souvent de moyens suffisants pour la recherche. Ainsi, en 2020, nous avons accordé des bourses à quatre équipes de chercheurs qui ont travaillé sur des sujets allant de la gouvernance de la crise de la COVID à l'impact environnemental de l'exploitation minière. Trois de ces équipes ont réussi à produire une contribution pour le présent volume.

En tout, le présent volume est un recueil de 17 chapitres couvrant des domaines aussi variés que les élections, la gouvernance des ressources naturelles, l'État, ses performances et sa contestation.

Pandémie de la COVID-19

L'édition 2021 sort à un moment particulier. Alors qu'en mars 2020, les premiers signes d'une crise sanitaire à grande échelle se dessinaient, nous sommes actuellement, une année après, – toujours – dans une situation de pandémie globale. Au début de la crise, plusieurs discours contradictoires ont essayé de prédire comment l'Afrique allait vivre la pandémie. Fruit d'une recherche collaborative ayant réuni 14 auteurs, le premier chapitre de ce volume dépasse ces discours généralisants, en adoptant une approche ethnographique dans trois pays de l'Afrique des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, RDC). Partant d'une analyse des mesures prises par les gouvernements respectifs des trois pays, et par leurs autorités décentralisées, les auteurs montrent comment les prescriptions internationales – telles que propagées par l'OMS – ont influencé les choix autonomes de chaque pays, même si les différences entre les pays sont immenses. Ensuite, ils explorent comment les mesures proclamées par les gouvernements ont été transformées dans le processus de mise en œuvre, en interaction avec les circonstances spécifiques de chaque contexte. En effet, les autorités ont adopté diverses stratégies, dont l'assouplissement, la négociation, les arrangements ou encore la force ; tandis que les populations, de leur côté, ont recouru à l'acceptation, au contournement, à la contestation ou à la résistance. Ainsi, cette recherche permet de comprendre comment les dynamiques politiques, les résistances, les violences, les capacités locales et

la résilience définissent les devenirs des politiques nationales et, par là, leurs référentiels internationaux. De cette manière, la gestion de la pandémie liée à la COVID-19 en Afrique des Grands Lacs vient enrichir les débats actuels sur cette pandémie et sur la gouvernance réelle en Afrique.

Politique et gouvernance

En dehors de la crise pandémique, d'autres événements majeurs ont marqué les évolutions politiques au sein de la région. L'Ouganda et le Burundi sortent d'élections remportées, sans grande surprise, par les partis au pouvoir dans les deux pays – le National Resistance Mouvement (NRM) en Ouganda et le Conseil national de la défense de la démocratie-Force de défense de la démocratie (CNDD-FDD) au Burundi. Ces partis sont respectivement au pouvoir depuis 1986 et 2005.

En Ouganda, au nom de la sécurité des citoyens, le Gouvernement a imposé une série de restrictions et autres mesures qui, officiellement, visaient à contenir la pandémie de COVID-19, mais qui, au fond, ne visaient qu'à torpiller la compétition électorale (Anguyo 2020). Finalement, dans un contexte où les rassemblements de masse étaient criminalisés, le contact entre les candidats et le souverain primaire se déroulait, essentiellement, à travers les médias. Ceci a posé évidemment un problème d'équité, surtout quand on sait que les grands groupes de médias publics ougandais sont perçus comme des annexes du parti au pouvoir (Walulya 2020). En définitive, ces mesures anti-COVID se sont ajoutées à tout un arsenal constitutionnel préexistant dont la principale raison d'être est de favoriser la pérennisation du pouvoir en place (Bakwesegha 2021).

Le Burundi, contrairement à l'Ouganda, a choisi de minimiser le risque que représentait la COVID-19, et d'organiser le processus électoral selon le calendrier initialement arrêté (Chirwa, Dulani, Sithole, Chunga, Alfonso, Tengtenga 2021), s'offrant ainsi la possibilité d'organiser des élections à huis clos (Montevecchio 2020). Les élections burundaises de 2020 étaient cruciales, moins par le changement qu'elles promettaient – le risque pour le système en place depuis 2005 de se voir évincé était quasi nul (Ndayiragije 2020) –, mais beaucoup plus par le fait qu'elles constituaient une opportunité de tourner la page de la crise politique de 2015. Dans les faits, il est plus probable que les effets de la crise politique se poursuivent avec les nouvelles institutions élues. En effet, comme le mettent en évidence Aurore Vermeylen et Julien Moriceau, dans leur chapitre intitulé « Ensilement et insécurité sur les rives du lac Tanganyika. Une étude par le bas du faire politique au Burundi », toute analyse du mode de fonctionnement de la violence au Burundi se doit de dépasser la grille de lecture classique consistant à tout réduire au fonctionnement de « l'autoritarisme d'en haut ». Au contraire, la

réflexion de Vermylen et Moriceau invite à accorder une importance toute particulière à une autre forme d'autoritarisme, tout aussi pernecieux, à la fois conscient et inconscient : « l'autoritarisme d'en bas ». Ce dernier, d'une extrême efficacité, car pénétrant les rapports sociaux interpersonnels, dicte des réflexes d'autoprotection par le silence et l'allusion.

Parmi les problèmes que les élections de 2020 au Burundi ne pourront pas résoudre figurent aussi les « symptômes » de la crise qui ont déjà été formalisés à travers la révision constitutionnelle de 2018, et qui risquent d'alimenter les conflits de demain. Olivier-Dismas Ndayambaje, dans sa contribution à la présente édition sous le titre de « La conception de la citoyenneté dans la Constitution burundaise de 2018 et ses implications dans l'accès aux hautes fonctions de l'État », trouve que la nouvelle Constitution, en plus d'être aux antipodes des instruments juridiques internationaux auxquels le Burundi a souscrit, crée des citoyens de seconde zone – les Burundais à citoyennetés multiples –, et impose une barrière infranchissable à leurs ambitions et aspirations politiques.

Le Rwanda, ensuite, a été parmi les pays africains qui ont pris les mesures les plus drastiques contre la propagation du virus COVID. L'organisation des structures étatiques – ancrées au sein d'un système politique autoritaire et orientées vers la performance technocratique – a permis d'instaurer des restrictions sévères en termes de liberté de mouvement entre le Rwanda et les pays voisins, mais aussi au sein du Rwanda même. L'impact socio-économique de ces mesures a fortement perturbé les conditions de vie de nombreux citoyens – particulièrement les plus jeunes, dépendants de la main-d'œuvre journalière.

En RDC, la reconfiguration de la majorité au pouvoir a tenu en haleine l'opinion tant locale qu'internationale. Au début de 2020, le président Félix Tshisekedi était à la tête d'une coalition entre le « Front commun pour le Congo » (FCC) de l'ex-président Joseph Kabila, qui avait la majorité à l'Assemblée nationale, et la coalition l'ayant porté au sommet de l'État, « Cap pour le changement » (CACH). À la fin de 2020, le président avait conclu le processus de divorce – ce qui était déploré, entre autres, par Lambert Mende, en ces termes : « Pour mettre fin à un mariage, il y a un débat au sein de la famille. Il n'y a pas eu ce débat » (*Le Monde Afrique* 2020).

Selon l'analyse de Pierre Englebert et Georges Kasongo (2021), ce processus avait commencé par la nomination de trois nouveaux juges à la Cour constitutionnelle en juillet 2020. Leur nomination étant contestée par le FCC, le président annonça qu'il se retirait de la coalition en décembre. Lors de son discours à cette occasion, Étienne Tshisekedi exprima de grandes ambitions sur le plan de la sécurité de l'Est du pays, l'installation d'un tribunal pénal international, et la lutte contre la corruption (*Le Monde Afrique* 2020). Il nomma ensuite un informateur chargé d'identifier une nouvelle

majorité à l'Assemblée en la personne de Bahati Lukwebo. Ce dernier dressa une liste de 391 députés disposés à rejoindre la nouvelle majorité « Union sacrée de la Nation » (USN). Plusieurs poids lourds changèrent ainsi de camp, y compris un grand groupe du FCC de Kabila, de l'AFDC de Bahati et de Lamuka, la coalition qui avait soutenu Martin Fayulu lors des dernières élections présidentielles. Cette reconfiguration de la majorité au pouvoir connut son épilogue en février 2021 avec la nomination de Sama Lukonde Kyenge, originaire du Haut-Katanga et ancien directeur de la Gécamines, au poste de Premier ministre. Dans leur réflexion sur ce tour de force politique, Englebert et Kasongo concluent que « la fausse élection de Tshisekedi en 2018 n'était pas une véritable transition. La majorité actuelle a plus de potentiel, mais les améliorations sur le plan de la gouvernance, de la démocratie et du développement restent encore à voir ».

Selon l'analyse d'Hoebeke (2021), l'influence du président Tshisekedi s'est trouvée fortement revigorée. Présenté par certains comme un président « protocolaire », « extrêmement vulnérable » (*La Libre Belgique* 2019) et comme une « marionnette » à la merci de l'ancien président Joseph Kabila (Berwouts 2019 ; Berwouts & Reyntjens 2019), il s'est affranchi de son « créateur »⁵. Ce changement – dont les manœuvres l'ayant rendu possible restent à explorer – donne raison à certains analystes, comme Nyenyezi et Vlassenroot (2019) qui estimaient, il y a peu, que pour mieux appréhender le faire politique congolais, il fallait se situer à l'intersection entre la loi, l'illégalité et la pratique.

Une des contributions dans ce volume de *Conjonctures* revient sur la question de la corruption qui, comme mentionné ci-dessus, occupe une place centrale dans les nouvelles politiques annoncées par le président. Albert Malukisa Nkuku analyse « La lutte contre la grande corruption » sous le président Tshisekedi. Il observe que, pour la première fois dans l'histoire de la RDC, l'année 2020 a été marquée par des poursuites judiciaires pour corruption qui ont abouti à des peines d'emprisonnement contre certains dirigeants politiques, des mandataires publics et des hommes d'affaires. Néanmoins, la corruption est fortement enracinée dans le système politique de la RDC, qui fonctionne à travers des réseaux de patronage liant les différents échelons de pouvoir directement avec le sommet de la présidence. Selon Englebert et Kasongo (2021), « une restructuration des réseaux de patronage en faveur de Tshisekedi est une évolution très significative dans un régime où ils constituent la base de pouvoir la plus solide ». Malukisa conclut que dans un contexte où la séparation et l'équilibre des pouvoirs

⁵ Plusieurs spécialistes, à l'instar de Reyntjens et Berwouts (2019), considèrent que Tshisekedi est devenu président moins par la volonté populaire que par le choix calculé de Joseph Kabila, son prédécesseur.

ne sont pas suffisamment garantis, la lutte contre la corruption devient tout simplement un instrument redoutable à la portée des acteurs étatiques les plus puissants pour soit déstabiliser ou anéantir les adversaires politiques réels ou supposés, soit convertir ces derniers en alliés ou partisans.

Une autre contribution dans ce volume aborde une question qui est récurrente dans la politique congolaise, mais qui reste d'actualité : les réformes électorales. Partant d'une analyse juridique et sociopolitique, Ethiel Batumike, Aymar Nyenyezi Bisoka et Paternie Marhula Batumike constatent un détournement des réformes électorales en ce que celles-ci servent généralement d'outil de conservation et de manipulation du pouvoir au profit du parti ou regroupement politique dominant. Ce détournement des réformes électorales érode la légitimité de celles-ci, jette *a priori* un discrédit sur les institutions électorales et fait généralement le lit des violences pré et postélectorales en RDC. Les auteurs soutiennent que les réformes électorales sont naturellement importantes étant donné qu'elles marquent une relecture du cadre juridique électoral à la lumière de l'environnement politique et des imperfections, lacunes et ambivalences objectivement documentées à l'issue d'un cycle électoral. Toutefois, leurs légitimité, effectivité et durabilité devraient dépendre d'un faisceau de critères cristallisés sur trois dimensions : revêtir un caractère objectif, non partisan et intemporel ; viser à garantir la légitimité du système électoral et de ses actes ; et le tout dans un esprit de bonne foi. Au-delà des aspects procéduraux et organisationnels des élections, ce sont les dividendes que les élections apportent en termes de bien-être et de bien-faire qui importent.

Ressources naturelles : minerais, forêts et terres

Depuis dix ans, la série des *Conjonctures* (*Conjonctures congolaises* entre 2011 et 2016, *Conjonctures de l'Afrique centrale* depuis 2018) a contribué à une meilleure compréhension des défis liés à la gouvernance des ressources naturelles en Afrique centrale. À ses débuts, la problématique des « minerais de conflit » avait suscité beaucoup d'attention et – à raison – d'indignation au niveau international. Face à cette violence associée à l'exploitation et au commerce des minerais et à l'informalité du secteur, des acteurs internationaux ont proposé des initiatives de traçabilité (rendre la chaîne d'approvisionnement transparente) et de devoir de diligence (un « processus continu, proactif et réactif qui permet aux entreprises de s'assurer qu'elles respectent les droits humains, qu'elles ne contribuent pas aux conflits, et qu'elles observent le droit international et se conforment aux législations nationales », selon la définition la plus largement acceptée de l'OCDE, OCDE 2016). L'adoption de la loi Dodd Frank en 2010 en fut un tournant majeur (voir De Putter 2012 : 63). Au niveau national, les gouvernements de la RDC, du Burundi et du Rwanda ont également pris plusieurs initiatives

pour lutter contre la fraude minière et pour une meilleure gouvernance du secteur, entre autres via la CIRGL (Conférence internationale pour la région des Grands Lacs).

En 2012, Janvier Kilosho Buraye et ses co-auteurs ont évalué les premières étapes des initiatives de traçabilité au Sud-Kivu. Ils concluaient que « sur le terrain, la mise en œuvre du système de certification se heurte à des contraintes en tout genre : la non-sensibilisation des acteurs, la défaillance des structures publiques, la fraude à l'exportation, la taxation pénalisante et des contraintes liées à la faisabilité technique et financière. Ainsi, pour une meilleure certification des produits miniers, il a été identifié un certain nombre de préalables qui doivent être réunis. Ceux-ci vont de la sécurisation des zones minières au contrôle rigoureux et permanent des comptoirs en passant par la création de zones d'exploitation artisanale (ZEA), de centres de négoce et de retraitement des produits miniers, un soutien technique suffisant aux autorités provinciales et une rémunération convenable des agents des services publics ». Bien que certaines mesures aient été prises, que certaines zones aient été sécurisées et que quelques ZEA et unités de traitement aient été créées, la fraude reste élevée, surtout pour ce qui est de l'or, comme le montrent Guillaume de Brier et Fiona Southward dans leur texte paru dans *Conjonctures congolaises 2015* (de Brier & Southward 2016 : 87-112) et dans lequel ils font le bilan de 5 ans de réformes. Sur la base d'une cartographie extensive réalisée par l'IPIS, ils concluent que le nombre de sites stannifères (tungstène, étain, coltan) qui subissaient une ingérence des acteurs armés a substantiellement baissé entre 2010 et 2014. Pourtant, cette tendance n'est pas visible pour l'or, dont pratiquement toute la production continue à être exportée de manière frauduleuse.

Cinq ans plus tard, Elias Maombi Ndatabaya, Ancert Mushagalusa Buhendwa, Godelive Batano Kusimwa et Marie-Rose Bashwira Nyenyezi s'interrogent toujours sur l'impact des initiatives de devoir de diligence et la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement. Se focalisant sur le site de Numbi, site d'extraction de coltan au Sud-Kivu, ils prennent une perspective d'en bas. Leur analyse est basée sur des interviews individuelles et des groupes de discussion avec les exploitants miniers artisanaux, mais aussi avec les services techniques du ministère des Mines, les coopératives minières et d'autres services intervenant dans la traçabilité minière. Ces données mettent en évidence une implémentation inefficace de différentes initiatives de réformes. Par ailleurs, si les perceptions des exploitants miniers artisanaux par rapport à certaines mesures semblent parfois mitigées, ils se montrent plus critiques en ce qui concerne la création des coopératives minières, qu'ils considèrent comme étant une initiative conçue pour les mettre sous l'emprise d'un groupe d'individus plus forts. Ceci rejoint les analyses précédentes faites par des auteurs comme Bashizi et Geenen dans *Conjonctures congolaises 2014* (Bashizi & Geenen 2015 : 239-260).

Ici, Maombi Ndatabyae et ses co-auteurs concluent que le mécanisme de traçabilité tel qu'implémenté à Numbi a créé un manque à gagner chez les exploitants miniers artisanaux, en réduisant leur pouvoir de négociation, créant ainsi un sentiment de frustration. Enfin, ils relèvent quelques mesures jugées urgentes par les acteurs miniers locaux impliqués dans la chaîne d'approvisionnement du coltan, et présentent des recommandations susceptibles de relancer l'exploitation minière artisanale du coltan en RDC.

Dans le même ordre d'idée, malgré une amélioration des conditions de sécurité dans certains sites, comme évoqué plus haut, l'insécurité autour de l'exploitation minière en RDC n'a pas disparu, 10 ans après le début de la mise en œuvre des réformes visant la traçabilité et la transparence dans le secteur minier. Elle s'est surtout déplacée, entre autres dans les aires protégées et les parcs nationaux. Au Sud-Kivu en particulier, la destruction des ressources naturelles du Parc national de Kahuzi Biega et de la réserve d'Itombwe est devenue très préoccupante. Dans leur chapitre sur les « Conflits armés et autorité publique en RDC », Parfait Kaningu Bushenyula, Elisée Cirhuza Balolage, Emery Mudinga et Aymar Nyenyezi Bisoka abordent cette question sous un angle original. Ils utilisent des entretiens semi-structurés et des *focus groups* menés dans les villages environnant le Parc national de Kahuzi Biega pour démontrer que les groupes armés facilitent l'exploitation des ressources naturelles aux différents acteurs par l'instauration de différents modes opératoires et la définition des conditions d'entrée et de sortie dans le parc. Mais au-delà de leur participation à la dégradation des ressources du parc, ces mêmes groupes jouent aussi le rôle de l'autorité publique. Ils interviennent ainsi dans la gestion du parc, lorsqu'ils régulent les mouvements des personnes, leur protection et instaurent une administration de cohabitation entre les communautés vivant autour et ceux qui opèrent dans les exploitations au sein du parc. C'est ainsi que les dynamiques d'acteurs au sein du parc laissent croire que les responsabilités de dégradation sont partagées. Les auteurs concluent qu'il s'avère nécessaire d'initier des négociations au niveau local, pour impliquer tous les acteurs dans une conservation effective.

La question de la gestion des ressources forestières est posée de manière plus centrale dans la contribution de Prince Baraka Lucungu, Narayan Dhital, Jean-Paul Kibambe, Jean Semeki Ngabinzeke et Damase Khasa. Les auteurs présentent un aperçu des différents systèmes de gestion forestière en vigueur en RDC. Les auteurs décrivent ces systèmes de gestion comme fortement enracinés dans les pratiques coutumières des communautés locales, d'une part, et comme des héritages des systèmes coloniaux, d'autre part. Les compétences techniques pour la gestion des forêts sont inégalement réparties à travers le pays, et la disparité des compétences et le nombre d'experts disponibles entre Kinshasa, les provinces et le niveau local réduit l'efficacité de la mise en œuvre du système de gestion forestière. Bien que le

pays ait pris des mesures importantes et innovantes pour atteindre l'objectif de la gestion durable des forêts, des défis subsistent. Cette étude met en évidence la nécessité de comprendre et de résoudre les problèmes auxquels la RDC continue de faire face dans la gestion des forêts à différents niveaux. Au niveau local, cela implique notamment de prendre en compte les réalités communes aux différentes communautés forestières, afin d'éviter le pluralisme politique qui résulterait d'une pluralité de réalités coutumières observées sur le terrain.

Dans leur chapitre sur les croyances culturelles dans l'exploitation minière artisanale, Philippe Dunia Kabunga, Divin-Luc Bikubanya et Simon Marijsse mettent en lumière une dimension qui est souvent négligée dans les études sur l'exploitation minière. Ils démontrent que face à de faibles productions et des accidents vécus au quotidien, certains creuseurs artisanaux ont recours aux esprits et aux amulettes porte-chance. D'autres creuseurs, parfois au sein d'une même équipe, contestent ces pratiques. Ainsi, les auteurs étalent l'énorme diversité des croyances culturelles, mais également des tensions qui donnent lieu à des dynamiques d'assimilation, d'insertion, d'intégration et de transculturalité. Ils dévoilent que « les croyances culturelles peuvent remplir la fonction de reproduction non seulement sociale mais aussi politique et stratégique entre les exploitants, en vue de contrôler les richesses locales ». Il ressort de cette contribution une leçon importante pour tous les acteurs impliqués dans la réforme minière : lors de l'accompagnement technique des exploitants artisanaux, par exemple pour une adoption des techniques de production saines et respectueuses de l'environnement, il faudra impérativement compter avec ces croyances culturelles.

Alors que l'exploitation minière artisanale occupe toujours une place cruciale en RDC, notamment pour soutenir les moyens d'existence de millions de gens, l'exploitation industrielle est le moteur de la croissance économique. La hausse du prix de cuivre en 2020 et l'augmentation de la production ont soutenu une croissance de 0,8 % en 2020, contrairement à la contraction de 2,2 % qui avait été prédite par le FMI (Agence Ecofin 2021). Dans les éditions précédentes de *Conjonctures*, plusieurs auteurs ont étudié les dynamiques autour de l'industrie minière, comme par exemple la rente minière (Marysse & Tshimanga 2013), la délocalisation des populations par les entreprises minières (Namegabe Rugarabura & Murhula Batumike 2013) ou le contenu local (Kimonge 2020). Cependant, la question de l'impact environnemental est relativement nouvelle. Il est vrai que le Code minier impose aux entreprises minières de mettre en place des plans de prévention et d'atténuation de l'impact environnemental, ce que les entreprises minières font à leur niveau. Mais des analyses indépendantes de l'impact environnemental de l'exploitation industrielle sont assez rares jusqu'ici, à l'exception des études faites au Katanga. Dans ce volume, Legrand

Cirimwami, Gabriel Baguma et Olivier Mushagalusa étudient l'impact des opérations de Twangiza Mining (entre-temps déjà repris par un investisseur chinois) sur la biodiversité floristique et aquatique. Pour ce faire, les auteurs ont comparé des données dans des sites où s'effectuent les activités extractives et dans des sites qui ne sont pas affectés. Les auteurs démontrent que la végétation des sites inexploités présente des traits caractéristiques de la flore indigène (espèces et familles dominantes) et tend à se restaurer, tandis que la végétation des sites exploités n'a presque pas de similarité avec les formations indigènes, suggérant que sa restauration à l'état forestier devrait durer longtemps. Pour les milieux aquatiques, ils notent la disparition de certaines espèces dans les eaux affectées par l'exploitation minière. Les auteurs proposent que des mesures écologiques, économiques et politiques appropriées soient prises pour atténuer ces effets.

Trois chapitres de ce volume s'intéressent au secteur de l'agriculture et à l'accès à la terre, en mettant en lumière des dynamiques de compétition et de précarisation. Dans leur contribution sur l'agriculture familiale, Dieudonné Bahati Shamamba, An Ansoms, Espoir Bisimwa Basengere et Philippe Lebailly observent une forte compétition et de fortes inégalités dans l'accès à la terre, qui sont particulièrement prononcées au Sud-Kivu. Leur chapitre présente les résultats d'une étude qui avait comme objectif de déterminer la manière dont les ménages font face à cette situation et la façon dont leurs activités agricoles en sont affectées. Il repose sur une enquête auprès des ménages conduite en territoire de Kalehe, complétée par des entretiens libres avec des organisations locales, le pouvoir public et les autorités coutumières. Les auteurs démontrent que de faibles étendues cultivées et une sérieuse difficulté à acquérir de nouveaux champs posent un grand problème aux ménages. Dans ces conditions, la location de terres se développe comme alternative. Celle-ci s'accompagne d'un grand nombre de contraintes, à savoir le prix élevé, une courte durée d'utilisation, la proscription de certaines cultures parfois rentables, et des contrats précaires qui découragent certaines pratiques culturelles. Ces problèmes, associés à d'autres contraintes auxquelles les paysans font face dans le milieu (faible utilisation des semences sélectionnées, maladies et ravageurs des cultures, faible fertilité des champs, etc.), se traduisent par des rendements très faibles, mettant en danger la sécurité alimentaire et les conditions de subsistance déjà précaires à l'est de la RDC.

Dans sa contribution intitulée « Ouvriers agricoles, esclaves modernes ou paysans sans terre ? », Joël Baraka Akilimali analyse spécifiquement la condition précaire des paysans sans terre. Ces paysans, qui survivent à travers la négociation de petits contrats fonciers de métayage dans les plantations du Sud-Kivu, dans l'Est de la RDC, constituent un groupe grandissant dans la région. Ils oscillent entre la condition économique d'ouvriers agricoles tendant socialement vers un quasi-esclavage, et un métayage en

situation contractuelle très précaire. L'auteur situe sa contribution dans une critique de la réforme foncière en cours depuis 2013, qui promeut la capture bureaucratique de la terre par les élites et qui empêche une véritable redistribution des ressources naturelles spoliées aux peuples durant la colonisation. Son chapitre propose comme piste l'alternative d'un régime institutionnel du « commun » au titre de la réforme foncière. Concrètement, d'un côté, l'auteur envisage une réinvention du projet propriétaire de la terre tel que déjà constitutionnalisé en RDC en l'opérationnalisant par la théorie du « *bundle of rights* ». D'un autre côté, il interroge la réforme du régime de la domanialité foncière qu'il ne récuse pas complètement. Au final, il propose un assouplissement du régime domanial pour aller vers un modèle de cogestion foncière et de gouvernance participative des domaines fonciers issus de la zaïrianisation et autres concessions assimilées grâce à la décentralisation foncière. L'enjeu ultime est de libérer la terre de l'emprise des élites bourgeoises qui usent de méthodes néopatrimonialistes contreproductives pour le développement local.

Emery Mudinga et Plamedie Neema Bikungu, quant à eux, analysent les inégalités d'accès à la terre en utilisant le prisme du genre et proposent une réflexion sur la position des femmes dans l'accès à la terre. Ils se focalisent également sur la province du Sud-Kivu. En intitulant leur chapitre « Au-delà du paradigme discriminatoire », ils annoncent clairement leur intention de questionner le discours dominant selon lequel les femmes sont systématiquement exclues de l'accès à la terre, et ce, du fait de pratiques discriminatoires dans les sociétés africaines. Tout en reconnaissant la part de la domination culturelle dans la construction des inégalités dans les sociétés africaines, les auteurs évoquent deux problèmes dans le discours dominant : l'homogénéisation des pratiques des sociétés africaines à l'égard de la femme et la simplification du concept d'accès. Ils concluent que l'identification et la prise en compte des formes quotidiennes d'accès des femmes à la terre devraient permettre l'émergence d'un changement de paradigme sur la discrimination de genre dans le foncier.

Sociétés

Des chapitres précédents, il ressort que la politique, l'économie et l'exploitation des ressources ne peuvent être comprises qu'en relation avec le contexte qui les définit, avec lequel elles interagissent et qu'elles affectent continuellement, renforçant des normes et des dynamiques sociales existantes ou en créant de nouvelles.

Dans son chapitre intitulé « We might all live the same life, but we are not the same. Class and social position in Kinshasa's second-hand clothing trade », Heritier Mesa étudie le commerce de la friperie (habits de seconde main), jadis réservé aux personnes de rang social inférieur, mais qui attire

aujourd'hui des commerçants issus de divers milieux sociaux, pour montrer que sous des aspects de « *melting pot* » social et culturel, cette activité reproduit en fait les relations de pouvoir intersectionnelles et les inégalités sociales préexistantes. Malgré la pauvreté généralisée et omniprésente, la société urbaine reste en effet très stratifiée et marquée par des positions sociales inégales. Ces positions sociales sont définies par l'éducation, le travail, l'origine sociale et les liens sociaux ; mais aussi par le genre et l'origine ethnique (ou migratoire). Ces résultats, fruit d'une analyse basée sur une approche anthropologique sociale utilisant des données recueillies lors d'une enquête de terrain dans trois marchés publics, permettent de mieux appréhender les dynamiques contemporaines de l'économie informelle de Kinshasa.

Les frontières entre l'informel et le formel sont tout ce qu'il y a de plus ambigu et flou en RDC, comme nous le rappellent Julien Moriceau, Marcel Wetsh'Okonda Koso, Ladislas De Coster et Janvier Koko Kirusha dans leur chapitre intitulé « “Je suis tout ce qu'il y a de plus formel !” : analyse croisée des pratiques de justice des chefs locaux dans deux provinces de la RDC ». En effet, les auteurs mettent en question le caractère informel des pratiques locales et leur qualification d'« informelles », dans une réflexion « par le bas » sur la justice en RDC. Leur analyse des pratiques des différents acteurs locaux de la justice dans deux provinces distinctes tente de cerner les raisons de la préférence pour la justice alternative « informelle », par opposition à la justice « formelle » des cours et tribunaux. Ils apportent un éclairage sur les pratiques de résolution des litiges des chefs de village et de groupement, auxquels la population a le plus souvent recours et relèvent que les raisons de la préférence de la population pour cette justice alternative vont au-delà de la seule proximité géographique. Ils identifient par exemple son organisation flexible mais formalisée, de même que la portée pédagogique et parfois contraignante des décisions, ainsi que leur reconnaissance par l'État congolais qui leur confère *de facto* un caractère formel. Il convient cependant de veiller à ce que l'exercice par les autorités coutumières de la fonction régaliennne et centrale qu'est la justice soit bien encadré. Un tel transfert de pouvoir à des entités dont le contrôle peut échapper à l'État comporte, en effet, un risque, surtout quand les autorités coutumières et les autorités étatiques ne sont plus sur la même longueur d'onde.

La contribution de Grégoire Ngalamulume intitulée « Le phénomène “Kamwina Nsapu” et la défiance envers l'État au centre de la RDC » nous plonge dans un tel cas de figure. En retraçant la genèse du phénomène Kamwina Nsapu, l'auteur estime que ce conflit ayant entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, des massacres, des pillages et des destructions d'infrastructures de base ainsi que des déplacements massifs de populations dans le Grand Kasai, a, en fait, résulté d'une défiance de l'autorité coutumière à l'encontre de l'autorité de l'État. Ce conflit a, par

ailleurs, attisé la méfiance et une crise de confiance entre les communautés qui vivaient dans une relative cohésion d'une part, et entre elles et les institutions de l'État à tous les niveaux, d'autre part. L'auteur souligne donc la nécessité d'un nouveau contrat social pour renforcer la résilience de l'Espace Grand Kasai. Une telle démarche passe obligatoirement par la mise en place d'une dynamique systémique de restauration de l'autorité de l'État, de consolidation de la paix, de réconciliation, de respect du statut de chef coutumier, ainsi que par l'amélioration progressive des conditions de vie des populations.

Le dernier chapitre de ce volume est une réflexion de Pierre N'Sana Bitentu sur la manière dont l'expérience d'un conflit façonne les pratiques journalistiques, l'information constituant un enjeu important en situation de conflits armés. L'auteur y examine les pratiques journalistiques qui ont caractérisé la couverture radiophonique de la guerre qui a opposé les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) au Mouvement du 23 Mars (M23), entre avril 2012 et novembre 2013. Son analyse, en interrogeant les motivations des journalistes à braver les dangers inhérents à la guerre, permet d'appréhender les logiques sur base desquelles des acteurs ont été rendus audibles et des actions ont été rendues visibles. Elle aborde également les conséquences que de tels choix ont pu avoir sur le sort et l'essor de la profession journalistique.

Nous vous invitons à découvrir cette collection de textes qui parlent des réalités actuelles dans la région de l'Afrique centrale. Nous espérons non seulement contribuer à une meilleure compréhension de ces dynamiques, mais également à des politiques et pratiques de développement qui permettent de mieux prendre en compte les besoins et les réalités que vivent les populations, afin d'arriver à un développement plus durable et plus inclusif.

Bibliographie

Agence Ecofin. 2021 (17 février). « RDC : portée par le secteur minier, l'économie échappe à la récession avec une croissance de 0,8 % en 2020 ». En ligne : <https://www.agenceecofin.com/mines/1702-85290-rdc-portee-par-le-secteur-minier-l-economie-echappe-a-la-recession-avec-une-croissance-de-0-8-en-2020>

Anguyo, I. 2020. « Unmasking political COVID-19 face coverings in Uganda ». Shifting spaces series, LSE. En ligne sur : http://eprints.lse.ac.uk/106309/1/Africa_2020_08_04_unmasking_political_covid_19_face_coverings_in_uganda.pdf

Bakwesegha, M. 2021. *Uganda Elections 2021 - Museveni's Likely Victory Obscures a More Combustible Political Future*. Rift Valley Institute (« Rift Valley Institute Briefing Paper »), pp. 1-8. Rapport. En ligne sur : <https://ke.boell.org/sites/default/files/2021-01/Uganda%20Elections%202021%20Brief.pdf>

Bashizi, A. & Geenen, S. 2015. « Les limites d'une "gouvernance par le bas": les logiques des coopératives minières à Kalimbi, Sud-Kivu ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*, Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 239-260.

Berwouts, K. 2019. « President-on-a-leash Tshisekedi and the DRC's paradoxical new politics ». *African Arguments*. En ligne : <https://africanarguments.org/2019/01/president-on-a-leash-tshisekedi-drc-paradoxical-politics/>

Berwouts, K. & Reyntjens, F. 2019 (19 avril). « The Democratic Republic of Congo: the great electoral robbery (and how and why Kabila got away with it) ». *Africa Policy Brief*. Egmont Institute.

Berwouts, K. & Reyntjens, F. 2019 (22 avril). « DRC: how Kabila rigged the election ... and got away with it ». *Democracy in Africa*. En ligne : <http://democracyinafrica.org/drc-election-rigged/>

de Brier, G. & Southward, F. 2016. « La chaîne d'approvisionnement des minerais et ses liens avec le conflit dans l'Est de la RDC : bilan des 5 dernières années ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2015. Entre incertitudes politiques et transformation économique*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 87), pp. 87-112.

De Putter, Th. 2012. « Considérations et perspectives sur la question de l'exploitation illégale des ressources minérales dans la région des Grands Lacs et sur le "Dodd-Frank Act" américain ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2011. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 80), pp. 61-74.

Englebert, P. & Kasongo, G. 2021 (19 février). « Making sense of DR Congo's stunning political turnaround ». *Democracy in Africa*. En ligne : <http://democracyinafrica.org/making-sense-of-dr-congos-stunning-political-turnaround/>

Goheen, M. & Shipton, P. 1992. « Introduction. Understanding African landholding: power, wealth and meaning ». *Journal of International African Institute* 62 (3): 307-325.

Chirwa, G.C., Dulani, B., Sithole, L., Chunga, J.J., Alfonso, W. & Tengeenga, J. 2021. « Malawi at the Crossroads: Does the Fear of Contracting COVID-19 Affect the Propensity to Vote? ». *The European Journal of Development Research* : 1-23.

Hoebeke, H. 2021. « Rumble in the DR Congo: President Tshisekedi is Taking Control. Bruxelles : Egmont ». *Egmont Papers* 112 : 1-25. En ligne : https://www.egmontinstitute.be/content/uploads/2021/03/egmont.papers.112.online_v1.pdf

Kimonge, F. 2020. « Le contenu local dans le secteur minier en RDC : pour quel résultat ? ». In S. Alidou, A. Nyenyezi Bisoka & S. Geenen (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2020*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 95), pp. 311-332.

La Libre Belgique. 2019 (13 janvier). « RDC : Félix Tshisekedi, un président sans pouvoir à la merci du camp Kabila ? ». En ligne : <https://www.lalibre.be/international/rdc-felix-tshisekedi-un-president-sans-pouvoir-a-la-merci-du-camp-kabila-5c3b281d9978e2710ea180da>

Le Monde Afrique. 2020 (7 décembre). « RDC : Félix Tshisekedi annonce la fin de la coalition avec Joseph Kabila et se cherche une nouvelle majorité ». En ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/07/rdc-felix-tshisekedi-annonce-la-fin-de-la-coalition-avec-joseph-kabila-et-se-cherche-une-nouvelle-majorite_6062470_3212.html

Marysse, S. & Tshimanga, C. 2013. « La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC : où va la rente minière ? ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RDC*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 11-41.

Medie, P.A. 2019. « Introduction: Women, gender, and change in Africa ». *African Affairs* : 1-7.

Montevecchio, C. 2020. « The peace dimension of the COVID-19 pandemic ». *Journal of Social Encounters* 5 (1) : 36-50.

Namegabe Rugarabura & Murhula Batumike. 2013. « Contribution à l'analyse de la nature juridique des mesures de délocalisation des populations au profit de Banro Corporation à Twangiza ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RDC*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 199-222.

Ndayiragije, R. 2020. « Chronique politique du Burundi ». In F. Reyntjens (éd.), *Chronique politique de l'Afrique des Grands Lacs 2019*. Anvers : University Press Antwerp, pp. 9-36.

Nyenyenzi Bisoka, A. & Vlassenroot, K. 2019. « From the “Kabila-Tshisekedi deal” to the challenges of conceptualising political transition in the DRC ». Conflict Research Program blog.

OCDE. 2016. *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*. En ligne : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>

Tsikata, D. 2016. « Gender, land tenure and agrarian production systems in sub-saharan Africa ». *Agrarian South. Journal of Political Economy* 5 (1) : 1-19.

Walulya, G. 2020. *Delivering Safe and Credible Elections amidst COVID-19 in Uganda. Analysis of Media as a Tool for Political Campaigning Ahead of the 2021 General Elections, No. 02 of 2020*. Kampala : PPI.